

SECTION I - ENVIRONNEMENT

CARPENTRAS, LE 15 JAN. 1990

MF/NP

D.R.I.R. AVIGNON

18

N° Rec.

RECEPISSÉ DE DECLARATION

Monsieur,

Vous m'avez adressé au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, un dossier de déclaration relatif à l'implantation d'un dépôt de gaz combustible liquéfié d'un volume de 100 m<sup>3</sup>, dans votre usine située sur le territoire de la commune de MAZAN.

Je vous délivre récépissé de votre déclaration et je vous adresse, sous ce pli, les conditions d'installation et d'exploitation que vous devez respecter, à savoir :

- rubrique 211 B 1° (dépôt de gaz combustibles liquéfiés dont la quantité est supérieure à 12 m<sup>3</sup>, mais inférieure à 120 m<sup>3</sup>). (100 m<sup>3</sup>)

Ces prescriptions doivent être strictement observées sous peine de l'application des sanctions pénales et administratives prévues aux titres VI et VII de la loi du 19 juillet 1976.

Par ailleurs, le présent récépissé ne préjuge en rien de la régularité de la situation administrative de votre établissement au regard d'autres réglementations dont il pourrait relever, notamment celle relative à la législation sur les permis de construire.

J'appelle également votre attention sur la nécessité de me faire connaître toute modification apportée à votre installation, à son mode d'exploitation ou à son voisinage, afin de me permettre d'apprécier si vous devez effectuer une nouvelle déclaration.

Par contre, tout transfert éventuel de votre installation sur un autre emplacement nécessitera une nouvelle déclaration.

Enfin, je vous signale que les établissements industriels et commerciaux et les établissements publics à caractère industriel ou commercial, sont assujettis à une taxe unique d'un montant de 1.000 Frs.

.../...

Toutefois, ce taux est réduit à 250 Frs pour les artisans n'employant pas plus de deux salariés et à 650 Frs pour les autres entreprises inscrites au répertoire des métiers.

Vous me préciserez, par retour du courrier, le nombre de salarié que vous employez et, si vous me l'avez pas déjà fourni, votre numéro d'inscription au répertoire des métiers, votre numéro du registre de commerce ou votre numéro d'inscription AMEXA.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-Préfet,

*Signé*

Khaled CHEIKH

Monsieur Jacques BARRAULT  
Directeur de l'usine des  
Plâtres LAFARGE  
84380 - MAZAN

Copie conforme transmise pour information à :

- M. le Préfet de VAUCLUSE,
- M. le Maire de MAZAN
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Capitaine, Commandant la Compagnie  
de Gendarmerie de CARPENTRAS,
- M. l'Inspecteur des Installations Classées  
Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche  
AVIGNON

CARPENTRAS, le 15 JAN 1990

P/Le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en chef,



François BLANC